

3AD INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 7 Chemin de la Ligne, 10320 BOUILLY
823 117 924 RCS TROYES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le 19 Juin,
A 19h,

Les associés de la Société 3AD INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé, ainsi qu'ils le reconnaissent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antonio MORENO, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anjelika ZIABKO est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 000 actions sur les 8 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification de l'article 35 des statuts,
- Démission de la Directrice Générale sans qu'il y ait lieu à la remplacer,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose les modalités de la donation qu'il a consenti à son fils, Antoine MORENO, ainsi que celles du partage issu de son divorce avec Madame Anjelika ZIABKO. Ces différentes circonstances le conduisent à démissionner de son mandat de Président.

Puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Antonio MORENO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Anjelika ZIABKO
Né à VITEBSK (Biélorussie) le 13 janvier 1968
De nationalité française
Demeurant 4 rue Châteauneuf, 06000 NICE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 35 des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Anjelika MORENO de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, décide qu'il n'y a pas lieu à la remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Antonio MORENO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Moreno', with a horizontal line extending to the right.

Le secrétaire
Anjelika ZIABKO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anjelika Ziabko', with a large loop at the start and a horizontal line extending to the right.Two additional handwritten signatures in black ink, one above the other, both with horizontal lines extending to the right.